

# CONSEIL SYNDICAL

**Compte-rendu n°5 – 2014**

**Réunion du 26/11/2014  
à ST-COLOMBAN (44)**



Sur convocation du Président en date du 18 novembre 2014, le Conseil Syndical s'est réuni à St Colomban le 26 novembre 2014, salle des Mauves.

**Nombre de membres en exercice**

**72**

Date de convocation du Conseil Syndical

18 novembre 2014

Les élus présents, excusés et absents étaient les suivants :

PICAUD	Danielle	Aigrefeuille sur Maine	S	BOUCHER	Jean	Montbert	P
VOINEAU	Didier	Beaufou	A	BOUCQ	Silvère	Montbert	P
REY	Pierrick	Belleville sur Vie	P	JOUSSE	Jacques	Mormaison	S
HERVOCHON	Freddy	Bouaye	E	GALLOT	Joseph	Mormaison	P
GARREAU	Jacques	Bouaye	A	FETIVEAU	Yannick	Pont Saint Martin	A
MALARD	Chrystèle	Bouguenais	A	BRISEMEUR	Philippe	Pont Saint Martin	E
MALLARD	Jean-Pierre	Boulogne	P	CONFOLANT	André	Remouillé	S
CLAUTOUR	Michel	Boulogne	E	QUENEA	Pierre	Rezé	E
TUAL	Roger	Château Thébaud	A	DABRETEAU	Bernard	Rocheservière	E
CAUNEAU	Hubert	Chauché	P	ALBERTEAU	Jacques	Rocheservière	S
NAUD	Claude	Corcoué sur Logne	P	BRIZARD	Jérôme	Saint Aignan de Grandlieu	A
LEDUC	Denis	Corcoué sur Logne	E	CORRE	Pierre	Saint Aignan de Grandlieu	P
GRELAUD	Bernard	Dompierre sur Yon	P	BOSSIS	Lionel	Saint André Treize Voies	P
De PHILIPPIS	Christian	Geneston	P	BAUDRY	Philippe	Saint André Treize Voies	P
BOUCHEZ	Brigitte	Geneston	P	HEGRON	Régis	Saint Colomban	P
GUILBEAU	Jean-Paul	Grand'Landes	A	RABILLER	Yves-Marie	Saint Colomban	S
BOBLIN	Yohann	La Chevrolière	A	MAIRE	Catherine	Saint Denis la Chevasse	P
YVON	Vincent	La Chevrolière	P	RENAUD	Franky	Saint Denis la Chevasse	P
AUNEAU	Mickaël	La Copechagnière	A	PENISSON	Landry	Saint Etienne du Bois	P
BRUNEAU	Marc	La Limouzinière	A	COUDRIAU	Bernard	Saint Lumine de Coutais	E
GUEDON	Frédéric	La Limouzinière	P	GUIBERT	Bernard	Saint Lumine de Coutais	A
GUILLOTEAU	Dominique	La Merlatière	A	CHARRIER	Jean	Saint Mars de Coutais	E
ARNOUX	Eric	La Merlatière	A	MADORRA	Hélène	Saint Martin des Noyers	P
GUILLET	Christian	La Planche	A	DE VILLEPIN	Hervé	Saint Même le Tenu	E
HERVOUET	Bernard	La Planche	P	DENIAUD	Jean-Paul	Saint Philbert de Bouaine	P
MARNIER	Jean-Yves	Le Bignon	P	MICHAUD	Philippe	Saint Philbert de Bouaine	S
LEAUTE	Christophe	Le Bignon	P	BEAUGE	Stéphan	Saint Philbert de Grandlieu	A
GUILBEAU	Franck	Legé	P	GUILLET	Emmanuel	Saint Philbert de Grandlieu	A
GABORIAU	Thierry	Legé	P	GAUTHIER	Denis	Saint Sulpice le Verdon	A
CHAMPAIN	Alain	Les Brouzils	A	GARREAU	Pierre-Yves	Saint Sulpice le Verdon	P
MANDIN	Yannick	Les Essarts	A	BROUSSELY	Léonard	Saligny	P
METAIREAU	Bernard	Les Lucs sur Boulogne	P	RENAUDIN	Henri-Marie	Saligny	P
LOISY	Dominique	Les Lucs sur Boulogne	A	MICHAUD	Patrick	Touvois	P
DUBREIL-MOREAU	Sylvie	Les Sorinières	P	LE STER	Michèle	Vertou	A
THUNE	Guillaume	Les Sorinières	S	JABIER	Christian	Vieillevigine	A
FOURNIER	Serge	L'Herbergement	P	RICHARD	Martial	Vieillevigine	A

**A : Absent (23), P : Présent (33), E : Excusé (9), S : remplacé par Suppléant (7)**

Employés du Syndicat présents : François CHARRUAU, Ludovic ANIZON, Sophie MARTIN et Patrick AUGEREAU.

Le Président constate que le quorum est atteint (40 élus présents).

L'ordre du jour du Conseil Syndical est le suivant :

- TRAVAUX
  - Cours d'eau
  - Marais
  
- ETUDES
  - CTMA<sup>1</sup> : présentation du bilan 2010-2014
  
- AFFAIRES BUDGETAIRES
  - Décision modificative : Contrat NATURA 2000 « écrevisses »
  - Demande de subvention : postes « chargé de mission » ; études et travaux
  
- RESSOURCES HUMAINES
  - Projet de délibération prime de fin d'année (13<sup>ème</sup> mois)
  
- GOUVERNANCE
  - Convention : Programme agricole « pollution diffuse sur le bassin versant de l'Ognon »
  - Loi n°2014-58 MAPAM<sup>2</sup> et Compétences GEMAPI<sup>3</sup>
  
- QUESTIONS DIVERSES

---

<sup>1</sup> Contrat Territorial Milieux Aquatiques

<sup>2</sup> Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

<sup>3</sup> Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations

## 1 TRAVAUX

### COURS D'EAU

#### Présentation

P. AUGEREAU présente la programmation 2014 d'interventions sur les berges et la ripisylve : 48 km étaient programmés et 20 km ont été réalisés sur la Logne, l'Oisillière et le ru de la Forêt de Rocheservière. Ce décalage s'explique en raisons :

- D'un programme ambitieux,
- Du renouvellement du personnel de l'équipe régie composée de 2 personnes,
- Des intempéries de début d'années ayant empêché toute intervention pendant les 2 premiers mois de l'année,
- De la mobilisation de l'équipe régie sur les travaux en marais.

Egalement, plusieurs opérations ont été menées sur des ouvrages hydrauliques :

- La réflexion sur l'aménagement des ouvrages compris entre l'Abbaye de Villeneuve et la Parc de la Filée sur l'Ognon a été relancée avec les communes de Pont St Martin et des Sorinières. L'objectif est de réaliser des travaux au deuxième semestre 2015.
- Une intervention sur 4 jours s'est déroulée au Moulin de l'Orgère à St Denis la Chevasse fin octobre. Elle a consisté en un arasement quasi-total de la chaussée avec enrochement et protection de berge à l'amont du moulin et réalisation d'une rampe en enrochement de 20 m. Afin d'apprécier l'impact paysager, il est nécessaire d'attendre la reprise de la végétation. Il est précisé que ce tronçon de cours d'eau est en assec en été. Enfin, un état zéro a été réalisé par la Fédération des pêche de Vendée (pêche électrique et IBGN).
- Une journée en Mayenne a été organisée sur le Bassin Versant du Vicoin le 27/10/2014. Un groupe de 30 personnes a participé à cette journée. Plusieurs élus de Vieilleville étaient présents car le programme de la journée était axé sur la continuité écologique pour permettre notamment d'alimenter la réflexion sur l'aménagement du Lac des Vallées.

Les perspectives pour l'année 2016 sont :

- Poursuite des travaux d'entretien des berges (Issoire) et enlèvement des embâcles importants (Boulogne),
- Définition et réalisation des travaux d'aménagement sur l'Ognon (Villeneuve/Parc de la Filée),
- Restauration des berges de la Boulogne à St Philbert de Grand Lieu,
- Finalisation de l'étude CTMA avec la définition du programme 2016-2020.

#### Débat

B. BOUCHEZ s'interroge sur les travaux programmés au niveau du Parc de la Filée.

H. MADORRA indique que les travaux envisagés consistent en l'étalement du seuil en enrochement présent dans l'Ognon sur cette zone. Ce seuil constitue une entrave à la continuité du cours d'eau. Des travaux seront également réalisés sur un ouvrage béton servant auparavant de station de jaugeage des débits. Cet ouvrage est situé en aval immédiat de la chaussée de Villeneuve.

Lors de la visite de terrain sur cette chaussée les élus de Pont St Martin ont fait connaître leur souhait de la conserver en mettant en avant son aspect patrimonial. La vanne de cet ouvrage est enlevée. Les services de l'ONEMA et la Fédération de pêche ont été sollicités pour connaître l'impact de la chaussée sans la vanne et ainsi définir si d'autres travaux sont nécessaires.

## Décisions

/

## MARAIS

### Présentation

L. ANIZON présente les travaux réalisés en 2014 sur le secteur du Lac de Grand-Lieu, communes de Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu et La Chevrolière. Il s'agit de curage, de désencombrement végétal et d'extraction mécanique de jussie. Ces travaux se sont déroulés au cours des mois de septembre/octobre et les contacts auprès des riverains ont été pris 2 mois avant. Une intervention s'est également déroulée à St Aignan de Grand-Lieu sur le site de la boire de Mallet. Un curage a été réalisé avec une opération préalable de désencombrement pour permettre le passage de la pelleuse à grand bras. Le Syndicat en partenariat avec la commune (propriétaire des parcelles) a organisé le broyage des rémanents pour une valorisation énergétique du bois en plaquettes.

Egalement, une nouvelle campagne d'arrachage de la jussie a été menée. Celle-ci est financée par le Conseil Général de Loire Atlantique et coordonnée par le Syndicat. L'équipe de 5 saisonniers a été recrutée pendant la période estivale et mise à disposition des gestionnaires des réserves naturelles. Cette opération consiste à l'arrachage manuel de la plante et à son évacuation en dehors des sites d'extraction. Parallèlement, une expérimentation de broyage de la jussie terrestre a été menée sur Saint Lumine de Coutais à la demande des élus. En effet, la plante se développe d'une façon rapide sur les marais, aussi, des relevés GPS sont dorénavant réalisés pour suivre son expansion. Par Ailleurs, le SAH a organisé une expérimentation de matériel à laquelle le Syndicat a participé, mais le matériel n'est pas adapté aux sites envahis sur les marais de GL (encombrement végétal ou sol non portant).

Enfin, la commune de St-Lumine de Coutais sollicite l'intervention du Syndicat pour restaurer un secteur des communs envahis par des saules et sur lequel est présent le piment royal (arbuste protégé qui tend à disparaître depuis le développement des ligneux). Un chantier de restauration de zones humides à Saint Aignan de Grand Lieu est aussi programmé pendant l'année 2015. Ces deux interventions nécessiteront des autorisations au titre de la Loi sur l'eau et/ou site classé.

### Débat

Concernant l'opération dans les communs de St Lumine de Coutais, B.GUIBERT précise que la commune a fait appel au SBVGL car elle craignait d'abîmer le piment royal en intervenant elle-même.

### Décisions

Avis favorable :

- pour l'aménagement de la prairie aux orchidées à Saint Aignan de Grand Lieu.
- pour une intervention de l'équipe rivière sur le site de Saint Lumine de Coutais.

## 2 ETUDES

### CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

#### Présentation

P. AUGEREAU rappelle que l'étude CTMA comporte 6 phases :

- Phase 1 : Bilan quantitatif et qualitatif,
- Phase 2 : Diagnostic du milieu et des usages,
- Phase 3 : Définition des enjeux et objectifs,
- Phase 4 : Elaboration du programme d'actions,
- Phase 5 : Définition d'un protocole de suivi,
- Phase 6 : Elaboration des documents réglementaires.

Les phases 1 et 2 ont été restituées en COPIL ce jour même. Le bilan financier fait état d'une consommation de la moitié de l'enveloppe programmée sur les cours d'eau. Les sommes engagées concernent essentiellement les interventions sur la ripisylve et la lutte contre la Jussie. Pour les marais les sommes engagées sont inférieures à celles programmées pour un programme de travaux globalement respecté.

Le diagnostic des cours d'eau indique une amélioration de l'état des berges mais une stagnation des autres compartiments qui ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé de 50% de linéaire en bon état. Le diagnostic des marais indique une forte amélioration de l'état hydraulique des douves suite aux travaux réalisés. La fonction biologique est la plus altérée sur ces zones.

Pour la phase 3 concernant les enjeux et objectifs, des éléments ont été avancés. Les enjeux et objectifs sont définis en fonction de ceux du SAGE et des réglementations en vigueur. Les orientations du futur programme sont pour les cours d'eau :

- amélioration de la continuité en travaillant sur l'aménagement des seuils et ouvrages,
- amélioration de la morphologie des cours d'eau en restaurant des linaires fortement impactés,
- Les orientations du futur programme sont pour les marais:
- lutte contre la jussie et les écrevisses,
- actions pour limiter le piétinement bovin.

#### Débat

C. NAUD rappelle qu'il n'est pas possible d'éradiquer la jussie. Pour autant la lutte contre celle-ci est nécessaire. Une réflexion est à mener pour développer les moyens de luttés mécaniques.

H. MADORRA précise que la jussie a des prédateurs et vit en équilibre dans son aire de répartition d'origine (Amérique du Sud). Elle se développe sous nos contrées faute de facteurs naturels limitants. L'ensoleillement engendré par l'absence de végétation autochtone (roseaux, saules) lui est par ailleurs favorable.

Sur le bilan des actions menées, H. MADORRA indique que celles programmées sur les marais étaient attendues et ciblées. Les actions programmées et non réalisées sur les cours d'eaux sont des actions nouvelles nécessitant du temps d'animation.

#### Décisions

/

### 3 AFFAIRES BUDGETAIRES

#### DECISION MODIFICATIVE : CONTRAT NATURA 2000 « ECREVISSE »

Présentation
<p>F. CHARRUAU indique que depuis 2011, une aide est versée à la coopérative des pêcheurs professionnels pour la pêche et la destruction de l'écrevisse de Louisiane, espèce animale invasive présente sur le bassin versant et plus particulièrement sur le Lac de Grand-Lieu. Cette aide a été mise en place dans le cadre de NATURA 2000 pour une durée de 5 ans. Elle est plafonnée à 150 000 € et elle versée en fonction des justificatifs des dépenses des pêcheurs. Le SBVGL avance les fonds car la coopérative n'a pas de trésorerie. Les modalités sont fixées dans une convention. De ce fait, il est inscrit annuellement une ligne budgétaire de 30 000 €. Le montant justifié par les pêcheurs professionnels pour l'année 2013 est de 30 060 €. Il est donc nécessaire de « ventiler » les lignes budgétaires en section d'investissement.</p> <p>F. CHARRUAU propose de diminuer de 100€ au chapitre « dépenses imprévues » et d'augmenter de 100 € au chapitre « autres immobilisations financières ».</p>
Débat
/
Décisions
Vote favorable à l'unanimité.

#### DEMANDE DE SUBVENTION : POSTES « CHARGE DE MISSION », ETUDES ET TRAVAUX

Présentation
<p>F.CHARRUAU présente l'organigramme de l'équipe et précise que les postes du personnel du SBVGL sont financés à près de 80 %. Les différents financeurs sont : l'AELB, la Région des Pays de la Loire, les Conseils Généraux de Loire Atlantique et de Vendée, et l'Europe.</p> <p>Un nouveau Contrat Régional de Bassin Versant a été signé courant septembre avec la Région des Pays de la Loire. Il permet de financer les actions de mise en œuvre du nouveau SAGE pour la période 2013-2016.</p>
Débat
/
Décisions
Vote favorable à l'unanimité pour solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

## 4 RESSOURCES HUMAINES

### PRIME DE FIN D'ANNEE (13EME MOIS)

Présentation
<p>La trésorerie a vérifié les actes délibératifs des collectivités permettant le versement d'une prime de fin d'année aux agents. Le syndicat Logne et Boulogne avait pris une délibération pour un agent en 1989. Le SBVGL avait repris cette prime de fin d'année lors de la révision du régime indemnitaire. Pour répondre à la demande de la trésorerie de Machecoul, il faut dorénavant que le SBVGL délibère et formaliser le versement du 13ème mois (modalité de versement et l'arrêté collectif d'attribution. F. CHARRUAU présente les deux documents actualisés.</p>
Débat
/
Décisions
Vote favorable à l'unanimité.

## 5 GOUVERNANCE

### CONVENTION : PROGRAMME AGRICOLE « POLLUTION DIFFUSE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OGNON »

Présentation
<p>F.CHARRUAU rappelle que le SBVGL est la structure animatrice du SAGE. Conformément à la disposition 5 du projet de SAGE intitulée « Accompagner l'ensemble des activités agricoles », un programme agricole visant la maîtrise des pollutions diffuses doit être mis en place sur le sous-BV de l'Ognon. Le SBVGL a été identifié comme maître d'ouvrage pour porter ce programme qui reposera sur la base du volontariat.</p> <p>Le SBVGL n'ayant pas les compétences nécessaires en internes pour élaborer ce programme, un partenariat avec la chambre d'agriculture de Loire Atlantique est proposé pour engager l'opération en 2015. Une convention avec la Chambre d'agriculture sera passée pour l'année 2015 pour un coût (maîtrise d'œuvre) estimé à 36 000€ soit 60 jours d'animation.</p>
Débat
<p>F. GUILBEAU s'interroge sur la méthode d'élaboration du programme. Les agriculteurs seront-ils directement associés aux réflexions ?</p> <p>F. CHARRUAU indique que ce travail animé par la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique mobilisera la Fédération des maraîchers et les sections « polyculture élevage et la viticulture » des Chambres d'Agriculture de Loire Atlantique et de Vendée. L'objectif est d'accompagner les professionnels volontaires pour répondre aux besoins au regard de la réglementation, mettre en avant les acquis... A noter que la reconquête de la qualité de l'eau et le maintien de l'activité économique seront fortement ciblés dans l'élaboration du programme.</p> <p>F. GUILBEAU fait part de sa méfiance et met en avant l'exemple des inventaires de zones humides qui sont susceptibles d'entraîner de nouvelles contraintes.</p> <p>C. NAUD rappelle que le SBVGL n'a pas vocation à intervenir sur l'économie agricole. Il indique également que le Préfet demande aux élus de mettre en œuvre des politiques nationales.</p>



L. BOSSIS demande qui fera le diagnostic.

F. CHARRUAU indique que le diagnostic sera fait par la profession (Fédération des maraîchers et chambres d'agriculture).

C. NAUD rappelle également que le rôle du SBVGL, en tant qu'animateur SAGE, est de travailler sur l'ensemble des pollutions (assainissement collectif, non collectif, agriculture,...).

#### Décisions

Vote favorable pour passer une convention avec la Chambre d'Agriculture de la Loire atlantique pour élaborer courant 2015 le programme agricole sur le Bassin versant de L'Ognon.

## LOI MAPAM ET COMPETENCES GEMAPI

### Présentation

F. CHARRUAU indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la GEstion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Préservation des Milieux Aquatiques sera une compétence obligatoire exercée par les EPCI<sup>4</sup> à fiscalité propre, qui pourront elles-mêmes transférer la compétence (tout ou partie) à un groupement de collectivités.

La plus-value de cette loi est d'instituer l'organisation de la gestion de l'eau sur des territoires encore non structurés (absence de SAGE<sup>5</sup> et de Syndicat de bassin versant). En revanche, cela peut occasionner une nouvelle organisation du territoire sur des bassins versants déjà structurés tel que le nôtre.

### Débat

F. GUILBEAU demande si l'application de cette loi signifie que le SBV aura la gestion de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

JP. MALLARD relève qu'aujourd'hui les intercommunalités adhérentes peuvent désigner des élus communaux pour une meilleure représentativité du territoire. Cette souplesse de gouvernance pourrait disparaître avec la compétence GEMAPI.

H. MADORRA précise qu'il sera nécessaire de changer les statuts du SBVGL si la compétence inondation devenait obligatoire.

### Décisions

/

## 6 QUESTIONS DIVERSES

C. NAUD précise des éléments sur l'avancée de la révision du SAGE. L'enquête publique a donné lieu à un rapport du commissaire enquêteur et le Bureau de la CLE<sup>6</sup> s'est réuni pour préparer le mémoire en réponse. Une nouvelle réunion est programmée pour apporter réponse aux organismes consultés avant que l'ensemble des éléments ne soient retournés au préfet.

<sup>4</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale

<sup>5</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>6</sup> Commission Locale de l'Eau